



MAIRIE DE BUSSY-ALBIEUX
10 Place de la Mairie - 42 260 BUSSY-ALBIEUX
Tél : 04 77 24 60 45

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

ARRONDISSEMENT DE MONTRISON

CANTON DE BOEN

ARRETE TEMPORAIRE A2023-06-01
ANNULE ET REMPLACE A2023-05-02
PORTANT SUR LA REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Vu le Code de la Route notamment ses articles R1 et R4

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 et 2213-2

Vu la demande de l'entreprise GUINTOLI - Agence Loire – Haute Loire située 78 Rue du Brûlé - 42 000 SAINT ETIENNE

Considérant que pour permettre d'effectuer la campagne de PATA sur un ensemble de voies communales : Route des Marronniers, Route des Pierrats, Route du Mas

ARRETE

Article 1^{er} : L'Entreprise référencée ci-dessus est autorisée à effectuer les travaux désignés en préambule pour la période du 30 Mai au 30 Août 2023.

Article 2 : La circulation sera interdite ou la chaussée sera rétrécie selon l'avancement du chantier.

Article 3 : Le stationnement sera interdit sur les voies communales concernées par la réalisation de ces travaux.

Article 4 : Suite à la présence de gravillon, la limitation de vitesse sera limitée à 30 kms/h jusqu'à balayage de la chaussée.

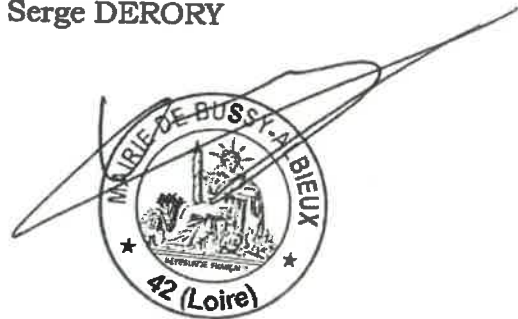
Article 5 : Cette réglementation sera matérialisée par une signalisation appropriée. Celle-ci sera mise en place, entretenue et à la charge du demandeur.

Article 6 : L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier

Article 7 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

A Bussy-Albieux,
le 25 Mai 2023

Le Maire
Serge DERORY



Affichage fait le.....02. JUN. 2023.....numériquement